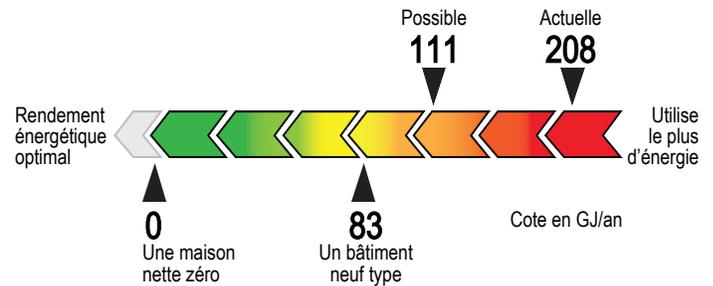


RAPPORT SUR LES RÉNOVATIONS

ENERGUIDE

MONTRÉAL, QC



Année de construction : 1895

Nombre d'unités : 2

Date de l'évaluation :
14 avril 2021

Évalué par :

Qualité assurée par :
ÉNERGIE 3R
514-325-2272

Ce rapport identifie les possibilités d'économies d'énergie de votre bâtiment en vous fournissant les améliorations recommandées. Il complète l'information de votre étiquette ÉnerGuide et votre Fiche d'information du propriétaire et comprend :

- 🏠 Votre plan d'action personnalisé pour améliorer l'efficacité énergétique de votre bâtiment;
- 🏠 De l'information sur votre cote et votre contribution potentielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- 🏠 Les estimations de pertes de chaleur et d'utilisation d'énergie avant et après rénovation;
- 🏠 Des informations importantes sur la santé et la sécurité; et
- 🏠 Des conseils supplémentaires d'économie d'énergie.

VOTRE FEUILLE DE ROUTE VERS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Votre conseiller en efficacité énergétique a priorisé vos améliorations recommandées en fonction des économies d'énergie potentielles, de la durée de vie des composants, des interactions entre les systèmes, de vos plans de rénovation potentiels et des coûts pour effectuer les améliorations.



1. Isolez les plafonds inclinés et les toits plats

[Épargnez 34 GJ/an]



2. Améliorez l'étanchéité à l'air

[Épargnez 23 GJ/an]



3. Améliorez les fenêtres

[Épargnez 16 GJ/an]



4. Améliorez le système de chauffage

[Épargnez 15 GJ/an]



Recommandations additionnelles aux pages suivantes



En mettant en œuvre toutes les améliorations, vous contribuez à la lutte contre les changements climatiques et pourriez réduire vos émissions de GES jusqu'à 0,1 tonnes par année.

AMÉLIORATIONS ÉCOÉNERGÉTIQUES RECOMMANDÉES

Un plan personnalisé pour améliorer l'efficacité énergétique de votre bâtiment se trouve ci-dessous :



1. Isolez les plafonds inclinés et les toits plats

- ❑ Augmentez la valeur isolante de votre toit plat (Plafond - 2E ÉTAGE 1895) de RSI 4,93 (R-28,0).
- ❑ Augmentez la valeur isolante de votre toit plat (Plafond -ANNEXE RDC) de RSI 1,41 (R-8,0).

Cette amélioration pourrait réduire la consommation d'énergie de votre bâtiment de 34 gigajoules par année.

Saviez-vous que?

Les plafonds représentent 19 pour cent des pertes de chaleur estimées de votre bâtiment sur une base annuelle.

Conseils utiles

Voici quelques-uns des éléments à considérer avant d'isoler :

- ❑ Assurez-vous qu'il n'y ait pas de fuites d'eau provenant du toit.
- ❑ Assurez-vous que les travaux électriques sont à jour et que tous les luminaires de plafond souhaités ont été installés.
- ❑ Améliorez l'étanchéité à l'air avant d'ajouter de l'isolant.
- ❑ Assurez-vous que le toit est adéquatement aéré et que les orifices d'aération ne sont pas obstrués par de l'isolant.
- ❑ Assurez-vous que les conduits de tous les ventilateurs d'évacuation entrant dans la toiture sont bien scellés et évacués vers l'extérieur.

Les plafonds inclinés et les toits plats peuvent être isolés de l'intérieur, de l'extérieur ou des deux façons en utilisant différentes méthodes. Lisez les commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique pour déterminer la meilleure approche.

Consultez le chapitre 5 d'[Emprisonnons la chaleur](#) pour en apprendre davantage et pour connaître les mesures à prendre.

Commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique



Veuillez noter que vous devez isoler un minimum de 20% de la surface totale du plafond.

Conservez les factures liées aux travaux réalisés. Le type et l'épaisseur de l'isolant devront y être inscrits.

Pour tous les éléments ne pouvant être observés lors de l'évaluation fournir des photos claires montrant les éléments avant/pendant/après la rénovation, et qui établissent clairement qu'il s'agit de votre habitation.



2. Améliorez l'étanchéité à l'air

- ❑ Améliorez l'étanchéité à l'air de votre bâtiment de 27 % pour atteindre 10,37 renouvellement(s) d'air à l'heure à 50 pascals.

Cette amélioration pourrait réduire la consommation d'énergie de votre bâtiment de 23 gigajoules par année.

Saviez-vous que?

Les fuites d'air représentent 43 pour cent des pertes de chaleur estimées de votre bâtiment sur une base annuelle.

Conseils utiles

AMÉLIORATIONS ÉCOÉNERGÉTIQUES RECOMMANDÉES - SUITE

L'étanchéisation à l'air est l'une des mesures d'économie d'énergie les plus rentables. Elle est généralement mise en œuvre avant ou pendant les autres améliorations, et ce, afin d'assurer un résultat optimal. L'étanchéisation à l'air peut minimiser les dommages potentiels causés par l'humidité et améliorer votre confort en réduisant les courants d'air, les pertes de chaleur ainsi que réduire la poussière et le bruit provenant de l'extérieur dans votre maison.

Consultez le chapitre 4 d'[Emprisonnons la chaleur](#) pour en apprendre davantage et pour connaître les mesures à prendre.

Les fuites d'air identifiées par votre conseiller en efficacité énergétique sont énumérées ci-dessous :



- Référez-vous à la liste des emplacements des fuites d'air qui vous a été communiquée lors de votre évaluation.
- Un test d'infiltrométrie a été réalisé sur votre maison pour mesurer la quantité de fuite d'air et pour repérer les endroits où les fuites sont les plus importantes.
- Vous pouvez réaliser vous-même des travaux d'étanchéité ou confier ce travail à un professionnel qualifié.
- Trappe de grenier
- Plafonniers
- Pourtour des conduits dans l'entre-toit
- Portes extérieures
- Ventilateur d'extraction d'air et clapet extérieur
- Boiseries, moulures et plinthes
- Appui et solive d'enchevêtrement
- Branchement des services publics
- Solives de rive aux étages
- Pénétration des tuyaux extérieurs
- Prises de courant
- Pourtour de la cheminé dans l'entre toit
- Luminaire encastrée
- Joints dans les finis
- Coffret électrique et pénétration des câbles
- L'aide financière est versée selon l'amélioration de l'étanchéité à l'air de l'habitation une fois les travaux de rénovation terminés.
- Avaloir de sol
- Fissures dans la fondation



3. Améliorez les fenêtres

- Remplacez 11 fenêtres par des modèles certifiés ENERGY STAR.

Cette amélioration pourrait réduire la consommation d'énergie de votre bâtiment de 16 gigajoules par année.

Saviez-vous que?

Les fenêtres représentent 19 pour cent des pertes de chaleur estimées de votre bâtiment sur une base annuelle.

Conseils utiles

AMÉLIORATIONS ÉCOÉNERGÉTIQUES RECOMMANDÉES - SUITE

Le remplacement des fenêtres peut améliorer l'esthétique, réduire le bruit provenant de l'extérieur, réduire l'entretien, augmenter la valeur de revente de la propriété, améliorer le confort et réduire la condensation lorsqu'il fait froid. Les fenêtres, les portes panoramiques et les puits de lumière certifiés ENERGY STAR sont parmi les plus efficaces sur le marché.

Consultez le chapitre 8 d' [Emprisonnons la chaleur](#) pour en apprendre davantage et pour connaître les mesures à prendre.

Commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique



Le numéro d'homologation d'efficacité énergétique et/ou le numéro de référence RNCAN devront être fournis pour chaque modèle.

Conservez l'étiquette ENERGY STAR qui se trouve sur chaque fenêtre installée et les remettre au conseiller lors de l'évaluation après travaux d'amélioration de votre maison.

Pour obtenir de l'information sur les fenêtres, les portes et les puits de lumière homologués ENERGY STAR, visitez le site http://oee.nrcan.gc.ca/pml-lmp/index.cfm?language_langue=fr&action=app%2Ewelcome-bienvenue.

- Attention, le montant est calculé par ouverture brute. Par exemple, une fenêtre en baie composée d'un groupe de trois fenêtres sera admissible à une seule aide financière, car les fenêtres sont installées dans la même ouverture brute.

- Le remplacement d'une vitre, d'un châssis ou d'une porte sans son cadre n'est pas admissible à de l'aide financière.

Conservez les factures et les soumissions liées aux travaux réalisés.



4. Améliorez le système de chauffage

- Installez une nouvelle thermopompe à air certifiée ENERGY STAR ayant un coefficient de performance de la saison de chauffage (CSPC) de 9.

Cette amélioration pourrait réduire la consommation d'énergie de votre bâtiment de 15 gigajoules par année.

Saviez-vous que?

Le chauffage des locaux représente 76 pour cent de la consommation d'énergie annuelle estimée de votre bâtiment.

Conseils utiles

Apportez les améliorations prévues à l'enveloppe du bâtiment avant que votre entrepreneur en chauffage commence les travaux, car si l'enveloppe du bâtiment est plus écoénergétique, un plus petit système de chauffage pourrait peut-être convenir. Avant de choisir la capacité et le modèle de votre système de chauffage, votre entrepreneur devrait d'abord effectuer un calcul des pertes de chaleur pour votre bâtiment.

Votre *Fiche d'information du propriétaire* fournit des détails importants et sert de référence pour ces calculs. Informez votre entrepreneur en chauffage de toutes améliorations de l'enveloppe du bâtiment que vous prévoyez effectuer ou qui ont été faites depuis votre évaluation. Ces améliorations pourraient rendre inexacts certains détails contenus dans votre *Fiche d'information du propriétaire*.

Considérez l'achat d'un système certifié ENERGY STAR, lorsque disponible. Pour plus d'informations sur le choix d'un système de chauffage, consultez la page Web de Ressources naturelles Canada à <https://www.nrcan.gc.ca/energie/produits/categories/chauffage/13746>.

Commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique



L'installation d'une thermopompe ou d'un système géothermique fait partie des travaux admissibles à une aide financière Rénoclimat.

L'aide financière pour l'installation ou le remplacement d'une thermopompe admissible a été modifiée.

- Plus la thermopompe aura une puissance élevée (BTU), plus l'aide financière augmente.
- L'aide financière est de 50 \$ pour chaque millier de BTU de chauffage à -8°C (17.5°F) et remplace le montant fixe de 650 \$ offert jusqu'au 31 décembre 2020.

Par exemple :

o une thermopompe admissible ayant une puissance de chauffage à -8°C de 10 000 BTU/h donne droit à une aide financière de 500 \$;

o une thermopompe admissible ayant une puissance de chauffage à -8°C de 20 000 BTU/h donne droit à une aide financière de 1 000 \$.

Les critères d'installation et de performance ont été modifiés.

- L'installation d'au moins une unité intérieure par étage n'est plus exigée.
- La puissance minimale de 12 000 BTU/h à +8°C n'est plus exigée.
- L'homologation ENERGY STAR du système n'est plus exigée; par contre, le système doit être reconnu par l'organisation NEEP.

Pour l'information complète consultez le site de Rénoclimat

Pour consulter la liste des thermopompes admissibles à une aide financière

<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/thermopompes>.

Conservez les factures liées aux travaux réalisés.

Si vous pensez remplacer votre chauffage au mazout ou propane par de l'électricité, consultez le programme Chauffez-Vert.



5. Isolez la fondation

- ❑ Augmentez la valeur isolante de 39 % des murs du sous-sol (Fondation - 1) de l'intérieur de RSI 2,56 (R-14,5).
- ❑ Augmentez la valeur isolante de 61 % des murs du sous-sol (Fondation - 1) de l'intérieur de RSI 2,20 (R-12,5).
- ❑ Augmentez la valeur isolante des solives de rive de votre fondation (BW hdr-01) de RSI 3,93 (R-22,3).

Cette amélioration pourrait réduire la consommation d'énergie de votre bâtiment de 8 gigajoules par année.

Saviez-vous que?

La fondation représente 10 pour cent des pertes de chaleur estimées de votre bâtiment sur une base annuelle.

Conseils utiles

Évaluez l'état de votre fondation pour des problèmes comme des fuites d'eau, des fissures et des inondations. Réglez ces problèmes avant de commencer les travaux d'isolation. Les fondations peuvent être isolées de l'intérieur, de l'extérieur ou par une combinaison des deux approches, selon l'accessibilité et le degré de complexité du bâtiment. Consultez les commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique pour déterminer la méthode la plus appropriée pour votre fondation.

Consultez le chapitre 6 d'[Emprisonnons la chaleur](#) pour en apprendre davantage et pour connaître les mesures à prendre.

Commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique

AMÉLIORATIONS ÉCOÉNERGÉTIQUES RECOMMANDÉES - SUITE

Veillez noter que vous devez isoler un minimum de 20% de la surface totale des murs de fondation. Augmentation de R-10 (RSI 1,76) minimum. Lorsqu'il y a un sous-sol et un vide sanitaire, l'aide financière est calculée au prorata de leur superficie respective.

Conservez les factures liées aux travaux réalisés. Le type et l'épaisseur de l'isolant devront y être inscrits.

Veillez noter que vous devez isoler 100% de la surface totale de votre solive. Augmentation d'au moins R20 (RSI 3,52)

Pour tous les éléments ne pouvant être observés lors de l'évaluation fournir des photos claires montrant les éléments avant/pendant/après la rénovation, et qui établissent clairement qu'il s'agit de votre habitation.



6. Isolez les murs principaux

- Augmentez la valeur isolante de vos murs principaux (2e étage) de RSI 1,76 (R-10,0).
- Augmentez la valeur isolante de vos murs principaux (étage principal) de RSI 1,76 (R-10,0).
- Augmentez la valeur isolante de vos murs principaux (2e étage FACADE AR.) de RSI 1,76 (R-10,0).
- Augmentez la valeur isolante de vos murs principaux (étage principal FACADE AR. 1895) de RSI 1,76 (R-10,0).
- Augmentez la valeur isolante de vos murs principaux (étage principal FACADE AR. ANNEX) de RSI 1,76 (R-10,0).

Cette amélioration pourrait réduire la consommation d'énergie de votre bâtiment de 6 gigajoules par année.

Saviez-vous que?

Les murs principaux représentent 7 pour cent des pertes de chaleur estimées de votre bâtiment sur une base annuelle.

Conseils utiles

Les murs principaux peuvent être isolés de l'intérieur, de l'extérieur ou des deux façons en utilisant différents matériaux et méthodes. Lisez les commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique pour déterminer la meilleure approche.

Consultez le chapitre 7 d'[Emprisonnons la chaleur](#) pour en apprendre davantage et pour connaître les mesures à prendre.

Commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique



Veillez noter que vous devez isoler un minimum de 20% de la surface totale des murs extérieurs (murs mitoyens non compris) . Augmentation de R-3,8 (RSI 0,67) minimum.

Conservez les factures liées aux travaux réalisés. Le type et l'épaisseur de l'isolant devront y être inscrits.

> Dans le cas d'une maison jumelée ou d'une maison en rangée formant une unité de coin, le montant de l'aide financière pour l'isolation des murs extérieurs, des murs du sous-sol ou des murs du vide sanitaire est de 75 % du montant indiqué.

> Dans le cas d'une maison en rangée autre qu'une unité de coin, le montant de l'aide financière est de 50 % du montant indiqué.

Pour tous les éléments ne pouvant être observés lors de l'évaluation, fournir des photos claires montrant les éléments avant/pendant/après la rénovation, et qui établissent clairement qu'il s'agit de votre habitation.



7. Améliorez les portes

- Remplacez 4 portes par des modèles certifiés ENERGY STAR.

Cette amélioration pourrait réduire la consommation d'énergie de votre bâtiment de 2 gigajoules par année.

Saviez-vous que?

Les portes représentent 2 pour cent des pertes de chaleur estimées de votre bâtiment sur une base annuelle.

Conseils utiles

Les portes certifiées ENERGY STAR sont parmi les plus efficaces sur le marché. Si les portes comprennent un vitrage, envisagez les produits avec vitrage à faible émissivité et avec remplissage au gaz inerte.

Consultez le chapitre 8 d'[Emprisonnons la chaleur](#) pour en apprendre davantage et pour connaître les mesures à prendre.

Commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique



Le numéro d'homologation d'efficacité énergétique et/ou le numéro de référence RNCAN devront être fournis pour chaque modèle.

Conservez l'étiquette ENERGY STAR qui se trouve sur chaque porte installée et les remettre au conseiller lors de l'évaluation après travaux d'amélioration de votre maison.

Conservez les factures et les soumissions liées aux travaux réalisés.



8. Améliorez le système de ventilation

- Installez un ventilateur-récupérateur de chaleur ou un ventilateur-récupérateur d'énergie qui est certifié par le « Home Ventilating Institute (HVI) » ou certifié ENERGY STAR.

Cette amélioration pourrait faire augmenter la consommation d'énergie de votre bâtiment de 2 gigajoules par année.

Saviez-vous que?

L'amélioration de votre système de ventilation peut accroître le confort et améliorer la qualité de l'air intérieur. Un ventilateur récupérateur de chaleur (VRC) ou un ventilateur récupérateur d'énergie (VRE) permet de faire des économies d'énergie par rapport aux systèmes de ventilation conventionnels en récupérant la chaleur de l'air intérieur vicié lorsqu'il est évacué. Un VRC / VRE évacue simultanément l'air intérieur vicié et apporte de l'air extérieur en faisant passer les deux flux d'air séparés à travers un échangeur de chaleur.

Conseils utiles

Lorsque vous achetez un VRC ou un VRE, choisissez un modèle certifié par le « Home Ventilating Institute (HVI) » et considérez les modèles dotés d'un moteur à haut rendement énergétique pour aider à réduire la consommation d'électricité. Assurez-vous que le système VRC ou VRE est conçu, installé et équilibré par un technicien certifié par un organisme en ventilation mécanique reconnu. Sélectionnez un appareil qui correspond à vos besoins.

Lorsque votre VRC/VRE est en marche, gardez les contaminants à l'écart de l'entrée d'air frais. Par exemple, évitez de déposer les ordures et d'utiliser des pesticides et des herbicides près de l'entrée d'air du VRC et assurez-vous que la fumée de votre barbecue ne se dirige pas vers l'entrée d'air frais. Si vous devez temporairement produire des polluants près de l'entrée d'air du VRC/VRE, arrêtez l'appareil jusqu'à ce que l'activité prenne fin.

Consultez le document Ventilateurs-récupérateurs de chaleur de Ressources naturelles Canada à www.nrcan.gc.ca/energie/produits/categories/climatisation-ventilation/ventilation/vre/16198

Commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique

- Valable pour une installation ou un remplacement

L'installation d'un échangeur d'air récupérateur de chaleur ou d'énergie (VRC/VRE) assure l'aération, la qualité de l'air intérieur, et préchauffe l'air de la maison grâce à une extraction de chaleur de l'air vicié qui est évacué.

IMPORTANT : Si vous n'avez pas d'échangeur d'air existant lors de votre première évaluation Rénoclimat, ou si votre maison n'est pas très étanche (haut taux naturel de renouvellement d'air), l'installation d'un nouveau VRC/VRE pourrait faire augmenter votre consommation d'énergie au lieu du contraire, (puissance additionnelle du ventilateur)

Pour recevoir l'aide financière pour cet appareil, vous devrez combiner d'autres travaux qui eux, feront augmenter l'efficacité énergétique de votre habitation. (Diminution des gigajoules).

Référez vous au nombre de gigajoules (dépensés ou économisés) indiqué dans votre rapport sur les rénovations pour savoir si vous pourrez ou non améliorer l'efficacité énergétique avec un VRC/VRE.

Conservez les factures d'achat de votre VRC/VRE. Assurez-vous que votre nouvel échangeur d'air récupérateur de chaleur/d'énergie soit listé dans la section 3 du site HVI.org



9. Améliorez le système de climatisation

- ❑ Installez un nouveau climatiseur certifié ENERGY STAR.

Cette amélioration pourrait faire augmenter la consommation d'énergie de votre bâtiment de 5 gigajoules par année.

Saviez-vous que?

La climatisation des locaux représente 0 pour cent de la consommation d'énergie annuelle estimée de votre bâtiment.

Conseils utiles

Apportez les améliorations prévues à l'enveloppe du bâtiment avant que votre entrepreneur en climatisation commence les travaux, car si l'enveloppe du bâtiment est plus écoénergétique, un plus petit système de climatisation pourrait peut-être convenir. Avant de choisir la capacité et le modèle du système de climatisation, votre entrepreneur devrait d'abord effectuer un calcul de gains de chaleur pour votre bâtiment.

Votre *Fiche d'information du propriétaire* fournit des détails importants et sert de référence pour ces calculs. Informez votre entrepreneur en climatisation de toutes améliorations de l'enveloppe du bâtiment que vous prévoyez effectuer ou qui ont été faites depuis votre évaluation. Ces améliorations pourraient rendre inexacts certains détails contenus dans votre *Fiche d'information du propriétaire*.

Considérez l'achat d'un système certifié ENERGY STAR. Pour plus d'informations, consultez la page Web de Ressources naturelles Canada à <https://www.rncan.gc.ca/energie/produits/categories/climatisation-ventilation/13762>.

Commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique



Le système doit démontrer une efficacité supérieure au modèle qu'il remplace.

La climatisation de l'air augmente le confort au foyer en diminuant la température et le niveau d'humidité de l'air de la maison.

Assurez-vous que votre entrepreneur en chauffage effectue un calcul de gains de chaleur pour votre maison, afin de déterminer la capacité et le débit de distribution du nouvel équipement.

Conservez les factures liées aux travaux réalisés.



Commentaires additionnels de votre conseiller en efficacité énergétique

VÉRIFICATION APRÈS LES TRAVAUX

Lorsque vous aurez terminé les travaux, il est important de communiquer avec l'organisme de service pour la vérification des travaux exécutés en vue d'obtenir une subvention, le cas échéant. La deuxième visite est incluse (sans frais) mais si vous décidez de faire une ou plusieurs visites subséquentes, vous aurez à défrayer pour celles-ci.

Lors de la deuxième visite, un test d'infiltrométrie sera automatiquement exécuté. Le conseiller en efficacité examinera les travaux effectués avec les preuves justificatives (factures, photos, etc.). Un formulaire de subvention devra être rempli et signé par le propriétaire dont le nom figure sur le compte de taxe municipale disponible sur place. Dans le cas d'une nouvelle acquisition, les preuves justificatives de l'achat de la maison seront demandées (acte notarié).

Pour bénéficier de l'aide financière selon les dispositions du CADRE NORMATIF du programme RENOCLIMAT, la cote ÉnerGuide de l'habitation, après l'exécution des travaux, doit s'être améliorée d'un point ou plus.

Le participant est le seul responsable de la demande d'inscription au programme, de la consultation et du respect des critères d'admissibilité au programme, du choix des produits admissibles, de l'installation adéquate, de la conservation des factures pour une période de six mois suivant l'évaluation énergétique après travaux et du respect des dates limites.

Travaux d'agrandissement

Si vous envisagez d'améliorer l'efficacité de votre habitation et en profitez pour ajouter une pièce ou un étage ou pour refaire une nouvelle fondation, sachez que la portion agrandie de l'habitation sera soustraite du calcul de l'aide financière.

Le programme Rénoclimat compare l'habitation avant et après les travaux pour attribuer l'aide financière. Tous les travaux d'agrandissement (qui viennent modifier les conditions de l'enveloppe originale de l'habitation) réalisés entre les deux visites sont exclus du traitement de l'aide financière. Cette exclusion est spécifiée en page 5 du cadre normatif du programme Rénoclimat



Apprenez-en d'avantage sur les améliorations écoénergétiques

Ressources naturelles Canada a développé le guide [Emprisonnons la chaleur](#) qui explique les principes élémentaires de la science du bâtiment et qui offre des conseils sur les projets d'amélioration, tels que l'isolation et l'étanchéité à l'air.

REMARQUES :

- 🏠 Les réductions d'utilisation d'énergie sont calculées en fonction des améliorations prises individuellement. La combinaison d'améliorations peut donner des résultats légèrement différents.
- 🏠 Lorsque des économies négatives sont affichées, veuillez consulter les commentaires de votre conseiller en efficacité énergétique pour obtenir des explications.

POTENTIEL ÉCOÉNERGÉTIQUE

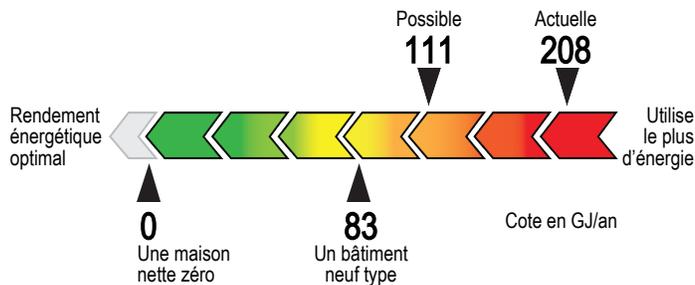
POTENTIEL ÉCOÉNERGÉTIQUE DE VOTRE BÂTIMENT



En mettant en œuvre les améliorations recommandées, vous constaterez non seulement une amélioration de votre cote ÉnerGuide, mais aussi potentiellement une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

La consommation d'énergie annuelle de votre ménage telle qu'elle apparaît sur vos factures de services publics ne correspondra probablement pas à votre cote ÉnerGuide. En effet, une cote ÉnerGuide est fondée sur des hypothèses normalisées relativement au nombre de personnes vivant dans la maison et à la façon dont elles l'exploitent. Consultez votre *Fiche d'information du propriétaire* pour en apprendre davantage sur les conditions de fonctionnement normales du Système de cote ÉnerGuide.

Cote ÉnerGuide



Un **gigajoule (GJ)** est une unité de mesure de l'énergie qui peut représenter n'importe quelle source d'énergie que l'on retrouve dans les habitations canadiennes telles que l'électricité, les combustibles fossiles et le bois.

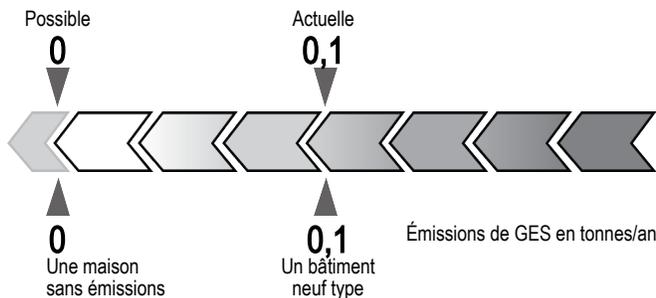
Un **bâtiment neuf type** est un point de référence pour comparer votre cote à celle d'un bâtiment similaire construit selon les exigences actuelles en efficacité énergétique.

Intensité énergétique calculée



L'**intensité énergétique calculée** est une estimation de la consommation annuelle d'énergie de votre bâtiment par rapport à sa dimension. Cela vous permet de comparer la consommation d'énergie annuelle par mètre carré d'habitations ayant des dimensions différentes.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) calculées

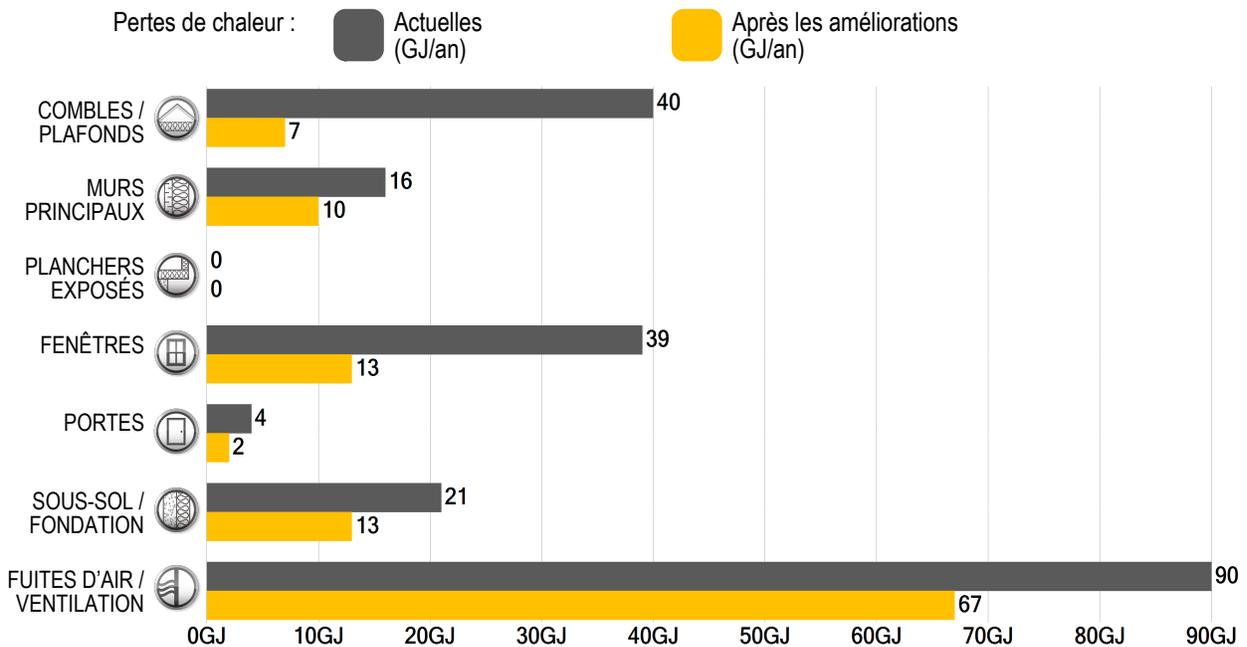


Chaque fois que nous utilisons de l'énergie provenant de combustibles fossiles comme le mazout et le gaz, nous produisons des **émissions de gaz à effet de serre (GES)** qui contribuent aux changements climatiques. Nous pouvons réduire ces émissions en rendant les maisons plus écoénergétiques et en réduisant la consommation d'énergie.

POTENTIEL ÉCOÉNERGÉTIQUE - SUITE

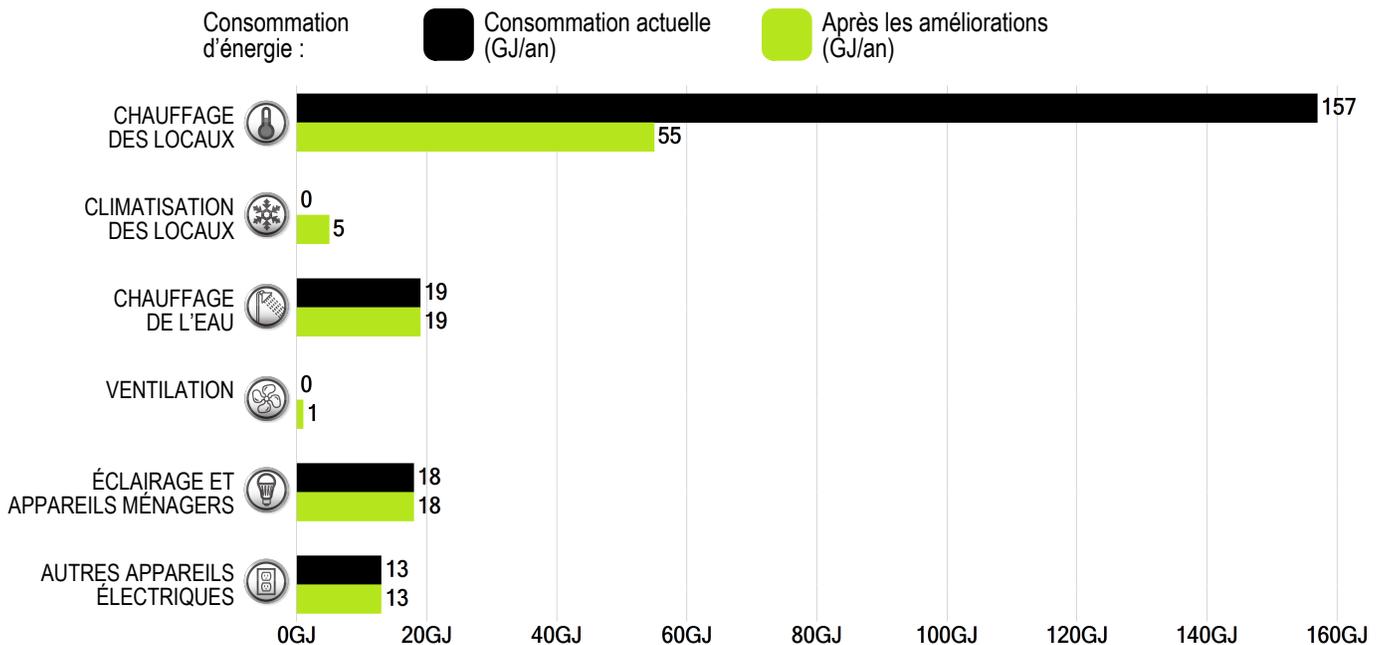
AVANT ET APRÈS : Pertes de chaleur estimatives par l'enveloppe du bâtiment*

Ce diagramme à bandes indique où se produisent les pertes de chaleur dans votre bâtiment. Les bandes foncées illustrent les endroits où il y a des pertes de chaleur actuellement. Plus la bande est longue, plus les pertes de chaleur sont importantes. Les bandes pâles indiquent les pertes de chaleur estimatives si vous effectuez toutes les améliorations recommandées.



AVANT ET APRÈS : Consommation d'énergie estimative*

Ce diagramme à bandes indique les possibilités d'amélioration du rendement énergétique de votre bâtiment. Les bandes foncées illustrent votre consommation d'énergie calculée actuelle. Plus la bande est longue, plus la consommation d'énergie est élevée. Les bandes pâles indiquent la consommation d'énergie calculée si vous effectuez toutes les améliorations recommandées.



*Calculé à partir des conditions de fonctionnement normales. Référez-vous à votre *Fiche d'information du propriétaire* pour plus d'information.

INFORMATION SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Si votre conseiller en efficacité énergétique a identifié un risque pour la santé ou la sécurité associé à un apport d'air extérieur insuffisant, à un potentiel que de la fumée de combustion pénètre dans votre bâtiment ou à la présence de vermiculite, une mise en garde a été incluse dans votre *Fiche d'information du propriétaire*. Cependant, les conseillers en efficacité énergétique ne sont pas tenus de posséder une expertise dans le domaine de la santé et de la sécurité, de sorte qu'il est de l'entière responsabilité du propriétaire de consulter un spécialiste compétent afin de déterminer les risques possibles avant de procéder à des améliorations ou à des rénovations. Veuillez consulter la page Web de Ressources naturelles Canada intitulée *Mesures de santé et de sécurité relatives aux améliorations écoénergétiques*.

🏠 Contrôle de l'humidité

Un niveau d'humidité relative situé entre 30 et 55 pour cent est recommandé afin d'assurer une santé et un confort optimaux. Pour plus de renseignements sur la façon de mesurer le niveau d'humidité de votre maison, visitez le site Web de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

🏠 Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui est à la fois incolore, inodore et sans goût. Il résulte de la désintégration radioactive de l'uranium, une matière naturelle qu'on retrouve dans certains types de sol, de roc et d'eau souterraine. Lorsque le radon est libéré dans l'air extérieur, il se dilue en faibles concentrations et ne suscite aucune préoccupation. Dans les espaces clos, comme les maisons, il arrive cependant qu'il atteigne des niveaux élevés pouvant présenter un risque pour votre santé ou celle des membres de votre famille. Pour plus d'information, consultez le site Web de Santé Canada.

🏠 L'amiante et l'isolant de vermiculite

L'isolant de vermiculite qu'on retrouve dans les maisons peut contenir de l'amiante. Lorsqu'il est inhalé, ce produit peut constituer un risque pour la santé. Si vous constatez la présence d'isolant de vermiculite lors des rénovations, évitez de le déplacer. Si vous soupçonnez la présence d'amiante dans votre maison et vous prévoyez entreprendre des rénovations (incluant des travaux d'isolation et d'étanchéisation à l'air) qui pourraient déplacer l'isolant de vermiculite ou de l'amiante, communiquez avec des professionnels qualifiés dans le traitement de l'amiante avant de débiter.

🏠 Gaz de combustion

L'utilisation d'équipement de chauffage alimenté au combustible peut, par inadvertance, entraîner le refoulement de gaz de combustion nocives dans votre maison. Consultez toujours un spécialiste du chauffage et de la ventilation qualifié lors de l'entretien ou du remplacement de ce type d'équipement et assurez-vous d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel. Pour en apprendre davantage sur les fuites de gaz de combustion, consultez le document *Les gaz de combustion dans votre maison - ce que vous devriez savoir sur les fuites de gaz de combustion* se trouvant sur le site Web de Ressources naturelles Canada.

AVERTISSEMENTS

ÉnerGuide est une marque officielle de Ressources naturelles Canada.

La marque ENERGY STAR® est administrée et publicisée au Canada par Ressources naturelles Canada et utilisée avec permission.

Même si, en vertu d'une autorisation, les conseillers en efficacité énergétique et les organismes de services utilisent les symboles officiels, les marques de commerce et les logiciels de Ressources naturelles Canada, ils agissent à titre d'entreprises indépendantes et ils ne sont pas des agents, des partenaires ni des employés de Ressources naturelles Canada.

Ressources naturelles Canada ne cautionne, ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude ou à l'applicabilité des commentaires du conseiller en efficacité énergétique relativement à votre bâtiment.

Ressources naturelles Canada n'endosse pas les services d'un entrepreneur ou produit en particulier, pas plus qu'il n'accepte de responsabilité lors de la sélection de matériaux, de produits, d'entrepreneurs ou en ce qui concerne la qualité d'exécution des travaux.

La cote et les économies possibles présentées dans ce rapport sont fondées sur les conditions de votre bâtiment au moment de l'évaluation et sur l'utilisation des conditions de fonctionnement normales du système de cote ÉnerGuide.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES - SUITE

En plus des améliorations recommandées, voici quelques gestes simples qui peuvent vous permettre d'être plus confortable, de réaliser des économies et de réduire vos émissions de GES :

CONSEILS ÉCOÉNERGÉTIQUES

- Installez et utilisez des thermostats électroniques programmables pour réduire la température dans votre maison la nuit et lorsque vous êtes absent. Une diminution d'un degré de la température permet d'économiser jusqu'à 2 pour cent sur la facture de chauffage.
- Lorsque vous remplacez des appareils ménagers, des appareils électroniques et de l'équipement de bureau, recherchez des modèles certifiés ENERGY STAR®. Les appareils certifiés ENERGY STAR comptent parmi les appareils les plus efficaces et consomment jusqu'à moins de la moitié d'énergie en mode veille (c.-à-d. lorsqu'ils sont éteints) que les appareils non certifiés. Vous pouvez également utiliser l'étiquette de produit ÉnerGuide pour vous aider à choisir le modèle le plus écoénergétique. Pour plus d'information, consultez le site energystar.gc.ca.
- Remplacez vos ampoules électriques par des ampoules certifiées ENERGY STAR, telles que les diodes électroluminescentes (DEL). Elles durent plus longtemps et utilisent moins d'électricité.
- Isolez les deux premiers mètres des tuyaux d'eau chaude et d'eau froide, à partir du chauffe-eau, avec des manchons isolant en mousse ou du ruban isolant pour tuyaux. Cela vous permettra d'économiser sur les coûts de chauffage de l'eau et de réduire votre consommation d'eau. Pour un chauffe-eau à combustible, assurez-vous de maintenir une distance de 15 cm (6 po) entre l'isolant de la tuyauterie d'eau et l'évent.
- Si vous utilisez un chauffe-moteur pour votre véhicule, utilisez une minuterie. Programmez la minuterie pour qu'elle se déclenche d'une à deux heures avant d'utiliser votre véhicule.
- Remplacez la hotte de cuisine et le ventilateur d'extraction de salles de bains par des modèles certifiés ENERGY STAR qui évacuent l'air à l'extérieur.
- Installez une minuterie aux ventilateurs d'extraction de salles de bains afin qu'ils ne fonctionnent pas inutilement durant de longues périodes.
- Installez des pommes de douche à débit réduit (utilisant 7,6 litres par minute ou moins) et des aérateurs de robinets.
- Réparez les robinets intérieurs et extérieurs qui fuient.
- Branchez votre système de divertissement maison et votre matériel de bureau à une barre à prises multiples qui peut facilement être mise hors tension lorsque le matériel n'est pas utilisé.

REMARQUES :

Des questions sur ce rapport?

Veillez contacter votre conseiller en efficacité énergétique.

RNCan.gc.ca/monenerguide